



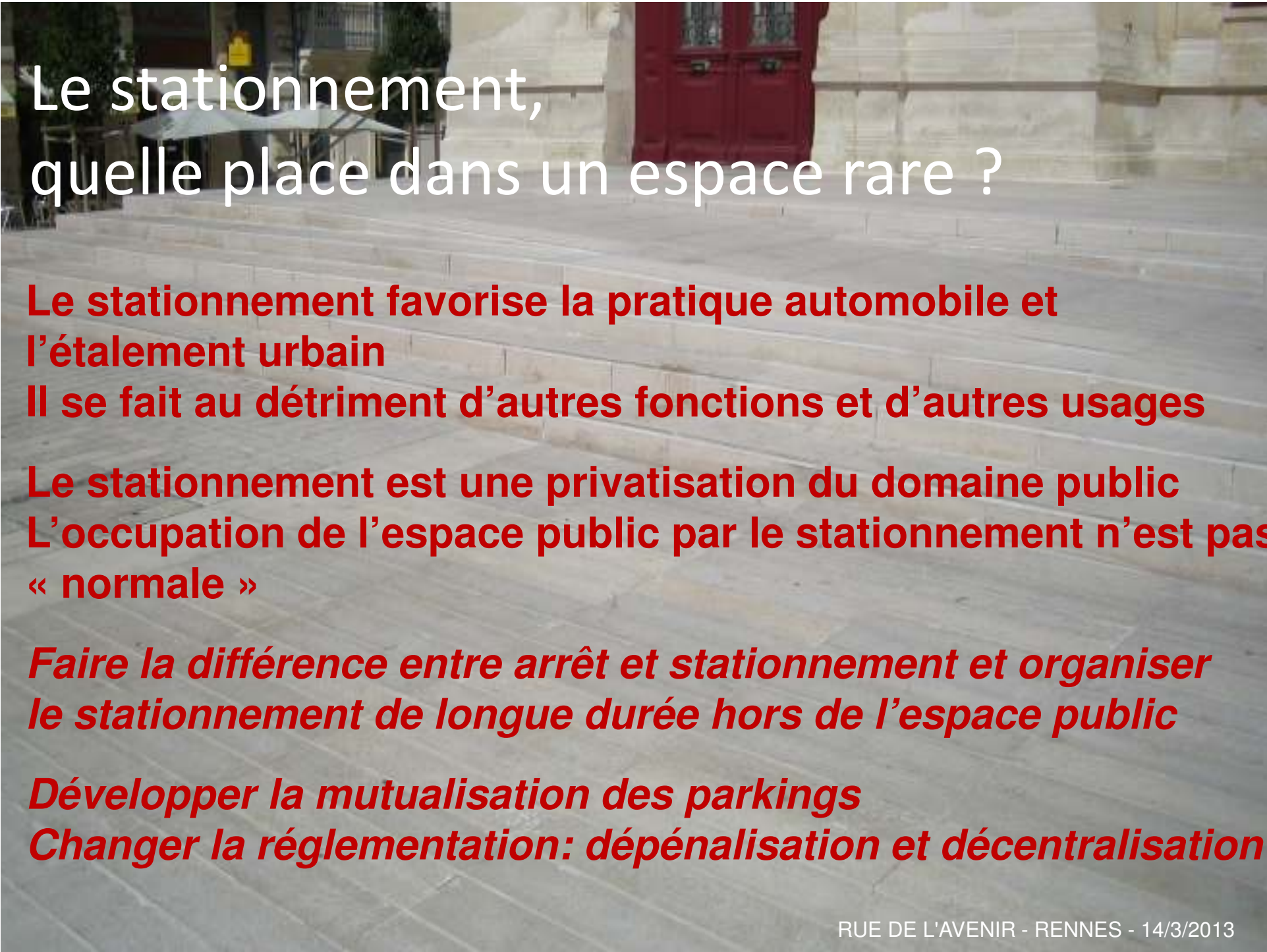
QUELS LEVIERS ? Trois pistes de travail

RUE DE L'AVENIR - RENNES - 14/3/2013



CONTRÔLER LE STATIONNEMENT

RUE DE L'AVENIR - RENNES - 14/3/2013

A photograph of a city street scene. In the background, there is a building with a prominent red double door. The foreground is a wide, paved area, likely a plaza or a wide sidewalk, made of light-colored stone tiles. The text is overlaid on the image.

Le stationnement, quelle place dans un espace rare ?

**Le stationnement favorise la pratique automobile et
l'étalement urbain**

Il se fait au détriment d'autres fonctions et d'autres usages

**Le stationnement est une privatisation du domaine public
L'occupation de l'espace public par le stationnement n'est pas
« normale »**

***Faire la différence entre arrêt et stationnement et organiser
le stationnement de longue durée hors de l'espace public***

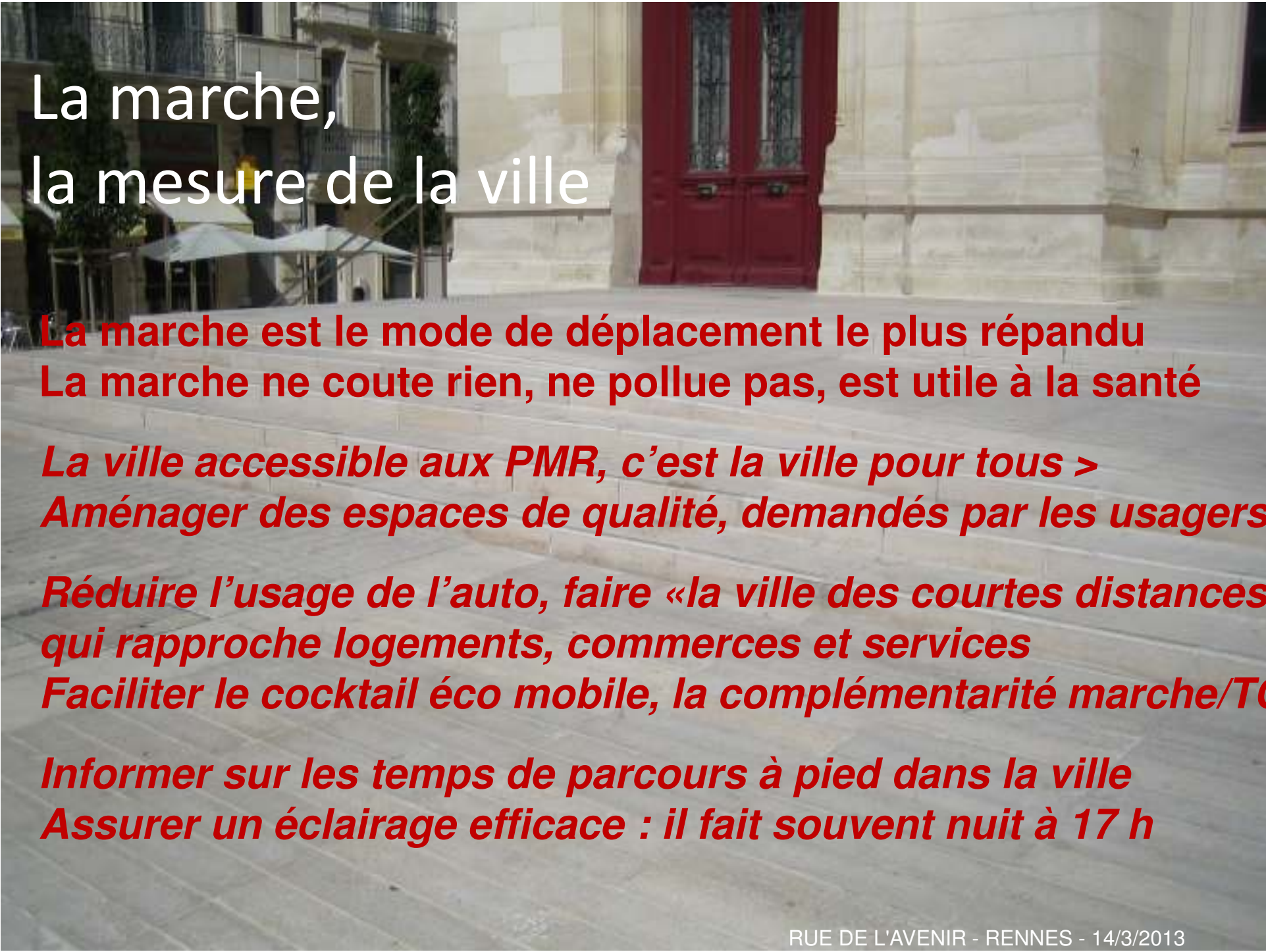
Développer la mutualisation des parkings

Changer la réglementation: dépénalisation et décentralisation



FACILITER LA MARCHE

RUE DE L'AVENIR - RENNES - 14/3/2013



La marche, la mesure de la ville

**La marche est le mode de déplacement le plus répandu
La marche ne coute rien, ne pollue pas, est utile à la santé**

***La ville accessible aux PMR, c'est la ville pour tous >
Aménager des espaces de qualité, demandés par les usagers***

***Réduire l'usage de l'auto, faire «la ville des courtes distances
qui rapproche logements, commerces et services***

Faciliter le cocktail éco mobile, la complémentarité marche/T

***Informersur les temps de parcours à pied dans la ville
Assurer un éclairage efficace : il fait souvent nuit à 17 h***

A photograph of a busy city street, likely in New York City, featuring outdoor cafe seating. In the foreground, a large green umbrella shades a table where a man is sitting on a green metal chair. To the left, a large planter box with pink flowers and green foliage is visible. In the background, many pedestrians are walking, and yellow taxis are visible on the street. Buildings with various signs, including 'Forever 21' and 'Häagen-Dazs', line the street. The overall atmosphere is one of a bustling urban environment.

MODÉRER LA VITESSE



La rue n'est pas une route :
vers la ville à 30 km /h

**La plupart des accidents graves sont dus à la vitesse
La vitesse augmente le bruit et la pollution**

**La vitesse moyenne en ville est stable malgré les limitations
La conduite lente et régulière est économique**

***La conduite lente anticipe, respecte les usagers fragiles
La ville modérée est plus conviviale et plus festive***

***Les pôles de commerces vivent mieux avec moins de voitures
Les piétons et les cyclistes achètent moins mais plus souvent***

LA VITESSE NE RESOUD PAS TOUT MAIS CONTRIBUE FORTEMENT A LA QUALITE DE L'ESPACE PUBLIC

les critères

des rues et des places moins bruyantes

une ville plus sûre et moins polluée

plus de place pour la marche, le vélo

des rues et des places plus vertes

séjourner dans l'espace public

favoriser les échanges

la réduction de la vitesse

effet direct très important

effet direct très important

permet de réduire la chaussée

permet de réduire la chaussée et planter

plus agréable avec moins de bruit

plus agréable avec moins de bruit



ELOGE DU BANC

Élément emblématique de l'espace public

RUE DE L'AVENIR - RENNES - 14/3/2013

Nous avons besoin des bancs

Les bancs ont disparu de l'espace public

Ils sont sensés attirer les usages bruyants: SDF, jeunes...

Ils sont nécessaires aux PMR et aux usagers fragiles

Les personnes âgées ont besoin de fractionner leurs trajets

Ils favorisent la présence humaine dans l'espace public

Ils contribuent à la convivialité et, donc, à la sécurité urbaine

L'usage des bancs peut être incité par leur conception

Ils créent du lien social, de l'identité urbaine

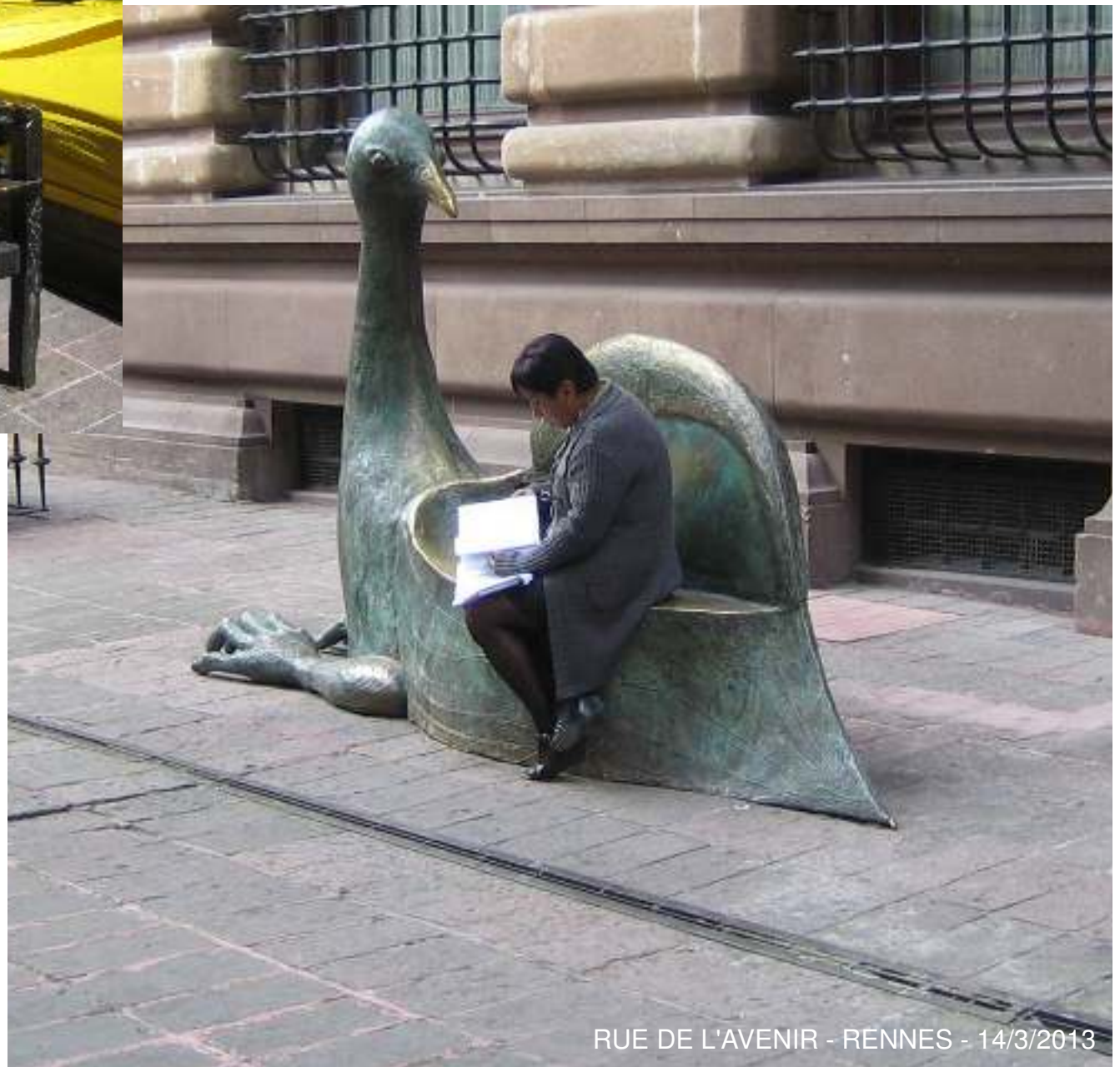
Ils sont un support de créativité...



RUE DE L'AVENIR - RENNES - 14/3/2013



RUE DE L'AVENIR - RENNES - 14/3/2013



RUE DE L'AVENIR - RENNES - 14/3/2013



RUE DE L'AVENIR - RENNES - 14/3/2013



RUE DE L'AVENIR - RENNES - 14/3/2013



**NOUS DEVONS DEFENDRE LA LIBERTE DE L'ESPACE
PUBLIC AVEC LA MEME DETERMINATION QUE LA
LIBERTE D'EXPRESSION**

R. ROGERS

RUE DE L'AVENIR - RENNES - 14/3/2013

Merci de votre attention

RUE DE L'AVENIR - RENNES - 14/3/2013